

REP PMCB : Ecomaison appelle à une refondation efficiente et soutenable économiquement de la filière bâtiment

Ecomaison salue la décision de la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher d'instaurer un moratoire sur certaines dispositions de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB).

Cette mesure ouvre la voie à une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés pour construire une filière viable économiquement et adaptée aux réalités du terrain.

Une approche progressive, clé de la réussite d'une filière

Depuis plusieurs mois, Ecomaison alerte sur les contraintes économiques et opérationnelles pesant sur les entreprises du bâtiment, les fabricants et les distributeurs de matériaux. Si l'ambition environnementale de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB) est essentielle pour améliorer le recyclage et lutter contre les dépôts sauvages, son déploiement accéléré a fragilisé l'écosystème économique de la filière, malgré l'engagement fort des industriels, distributeurs et négociants à déployer dans un temps record plus de 6 000 points de collecte.

Une expertise éprouvée dans la structuration des filières REP

Fort de son expérience réussie avec la filière Ameublement, Ecomaison défend une approche basée sur la progressivité et la concertation. En collaboration avec les entreprises, les fédérations et les associations du secteur, Ecomaison a démontré que l'organisation d'une filière passe par une transition maîtrisée et structurée dans le temps.

Accepter cette progressivité est la clé d'un déploiement efficace et durable.

Une filière de réemploi et de recyclage s'organise dans la durée et c'est ce temps de transition qui garantit son succès. La filière Ameublement a prouvé qu'un modèle progressif, co-construit sur 10 ans avec les entreprises et les partenaires, permettait de construire une filière industrielle et d'atteindre les objectifs environnementaux tout en assurant sa soutenabilité économique. C'est cette expertise que nous souhaitons mettre au service de la filière bâtiment. »

Dominique Mignon, Présidente Ecomaison

Un engagement pour une refondation collective et équilibrée

Ce moratoire est une décision attendue et nécessaire, qui doit permettre une refondation de la filière bâtiment sur des bases solides et concertées. Dans ce cadre, Ecomaison réaffirme sa volonté de travailler en cohésion avec ses homologues éco-organismes - Écominéro, Valobat et Valdélia - afin de trouver un accord stratégique avec le ministère.

Les priorités d'Ecomaison pour les concertations à venir :

- Stabiliser le cadre réglementaire, en donnant de la visibilité sur du long terme aux entreprises.
- Optimiser le maillage des points de collecte pour qu'il soit efficient économiquement et géographiquement suffisant.
- S'accorder sur une progressivité de la montée en puissance pour une filière soutenable économiquement.

A propos

Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison : mobilier, literie, textiles de décoration, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets.

En 2023, Ecomaison a collecté 1,6 million de tonnes d'objets et matériaux de la maison et du bâtiment, recyclées à 97% (réemploi, recyclage, valorisation énergétique). Avant sa création 55% des meubles étaient enfouis, les progrès et les innovations d'Ecomaison font de l'éco-organisme un acteur de référence dans l'Économie Circulaire.

Ecomaison est l'éco-organisme de la maison : ecomaison.com

Contacts presse

Agence CIA

Mélissa Bire - 06 50 02 16 38 – mbire@agence-cia.com

Ophélie Godard - 06 66 36 90 11 – ogodard@agence-cia.com

